



**ARRETE**

*fixant la liste des candidats déclarés admis à l'issue des épreuves du concours interne au titre de l'année 2022 pour l'accès au corps des ingénieurs électroniciens des systèmes de la sécurité aérienne*

**La ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires,**

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 91-56 du 16 janvier 1991 modifié portant statut du corps des ingénieurs électroniciens des systèmes de la sécurité aérienne ;

VU l'arrêté du 19 décembre 2018 fixant les règles d'organisation générale et les modalités de sélection par concours externes et interne pour l'accès au corps des ingénieurs électroniciens des systèmes de la sécurité aérienne ;

VU l'arrêté du 27 octobre 2021 autorisant, au titre de l'année 2022, l'ouverture d'un recrutement par concours et examen professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs électroniciens des systèmes de la sécurité aérienne ;

VU l'arrêté du 27 avril 2022 fixant la composition du jury du concours externe et du concours interne pour l'accès au corps des ingénieurs électroniciens des systèmes de la sécurité aérienne, au titre de l'année 2022 ;

VU l'arrêté du 17 janvier 2022 fixant la liste des candidats autorisés à passer les épreuves du concours interne, au titre de l'année 2022, pour l'accès au corps des ingénieurs électroniciens des systèmes de la sécurité aérienne ;

VU l'arrêté du 3 mars 2022 fixant, au titre de l'année 2022, le nombre et la répartition des places offertes pour l'accès au corps des ingénieurs électroniciens des systèmes de la sécurité aérienne par concours ;

VU l'arrêté du 6 mai 2022 fixant la liste des candidats déclarés admissibles à l'issue des épreuves du concours interne pour l'accès au corps des ingénieurs électroniciens des systèmes de la sécurité aérienne, au titre de l'année 2022 ;

VU le procès-verbal du jury d'admission de l'ENAC en date du 17 juin 2022,

**ARRETE**

**Article unique** - Sont déclarés admis à l'issue des épreuves du concours interne, au titre de l'année 2022, pour l'accès au corps des ingénieurs électroniciens des systèmes de la sécurité aérienne, les candidats dont les noms suivent et classés par ordre de mérite :

- Spécialité "Physique appliquée" : 1 candidat

Madame	FABRE	Sandrine
--------	-------	----------

- Spécialité "Génie électrique et informatique industrielle" : 1 candidat

Monsieur	JAGPAL	Rayan
----------	--------	-------

Fait le 20/06/2022

Pour le Ministre et par déléguation  
Le chef du bureau du recrutement et de la gestion collective des ressources humaines

Sylvie KHATIR